

TABLEAU DE BORD



Une réunion avec la presse relayée en visioconférence, grève oblige !

Organisée le 18 décembre dernier, la conférence de presse du Sedima a dressé le bilan de l'année 2019, laquelle aura connu des résultats de vente en baisse mais aussi des engagements forts de la part du syndicat. L'application récente de la réglementation routière des matériels était également l'un des sujets de cette conférence, conclue par le calendrier des actions prévues par l'interprofession en 2020.

DR photos Sedimag

SEDIMA

L'interprofession au cœur des évolutions

Par Nicolas Aberton

Les résultats de l'étude⁽¹⁾ menée par le Sedima confirment une année 2019 morose pour les ventes de matériels d'espaces verts. Sur le segment des équipements neufs, l'ensemble des revendeurs enregistre une baisse de chiffre d'affaires de 2 %, laquelle s'établit à -3 % pour les magasins spécialisés. Les pièces détachées connaissent aussi un léger recul

et, surtout, les stocks sont estimés « supérieurs à la normale » pour 57 % des revendeurs de matériels d'espaces verts, un signe qui ne trompe pas ! Par conséquent, 65 % des distributeurs ont un moral qu'ils jugent « moyen » et leurs principales inquiétudes concernant, par ordre de priorité : les évolutions du marché, le recrutement, les relations aux fournisseurs et la trésorerie. Enfin, plus de la moitié d'entre eux s'attend

à une stabilité de l'activité pour le premier semestre 2020 (comparé à celui de 2019). Parallèlement, le secteur agricole s'en sort mieux en 2019 avec une hausse des ventes de matériels neufs de 4 %, ramenée à 3 % pour les équipements d'occasion.

Homologation routière : qui ne roule pas ?

Les constructeurs avaient jusqu'au 31 décembre 2019 pour effectuer

à nouveau l'homologation de leurs matériels non immatriculés et non conformes à l'arrêté du 19 décembre 2016⁽²⁾. L'administration ayant refusé tout délai supplémentaire pour la mise en conformité desdits matériels, le Sedima a pris les devants et obtenu du ministère des Transports une dérogation exceptionnelle autorisant leur immatriculation jusqu'au 31 décembre 2021. Une liste de 2800 matériels, avec leur numéro de série, a ainsi été communiquée au ministère, via le Sedima. Le problème se pose encore pour les matériels déjà en parc que le revendeur ne peut pas exactement identifier. Pour ces derniers, comme pour ceux qui n'ont été ni identifiés ni listés avant fin 2019, seule une homologation à titre individuel permettra leur circulation sur la route. Le Sedima demande donc à ses adhérents d'alerter leurs clients, car le défaut d'immatriculation ou de mise en conformité de ces matériels n'est pas sans conséquence, d'une part sur la revente (forte dépréciation), d'autre part en cas de litiges avec les compagnies d'assurances à la suite d'un accident. Autre dossier sur la table en 2020 : le recyclage des matériels de parcs et jardins dans le cadre de la loi sur l'écono-

mie circulaire, ou « REP » (responsabilité élargie des producteurs). Le Sedima est là aussi en contact avec le ministère afin de garantir aux revendeurs un système de saine concurrence. Dès 2021, le projet de loi pourrait en effet obliger ces derniers à récupérer tous les matériels usés en vue de leur recyclage, y compris ceux qui n'ont pas été vendus sur place.

Promouvoir les métiers vers le plus grand nombre

Si les jeunes sont ciblés par le Sedima à travers de nouvelles campagnes de promotion des métiers de la maintenance, leurs parents sont souvent les plus difficiles à convaincre. Pour valoriser l'image de ce secteur auprès d'un très large public, c'est donc tout un programme ! Et celui-ci a commencé par la diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux fin 2019 (les « Golden News » via M6 Publicité) et s'est poursuivi, dès la première quinzaine de janvier 2020, par celle de spots sur Fun Radio. Des encarts publicitaires sont également parus dans la presse nationale et sur les sites web. De même, une première campagne d'affichage a été organisée en novembre dernier dans les gares ferroviaires des

régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, ainsi que dans celles du Grand Ouest. Ces affiches véhiculent une image plus moderne et plus attractive des métiers de la maintenance et de la réparation. Le Sedima annonce en outre sa participation lors de manifestations publiques d'envergure, comme sur le Salon international de l'agriculture les 22 et 23 février prochains.

Des plateaux techniques à la hauteur des attentes

Sur le sujet de l'équipement des ateliers dans les centres de formation, Pierre Prim, le président du Sedima, évoque l'exemple suisse : « En France, ni l'administration ni les fournisseurs n'ont les moyens d'équiper tous les établissements de formation aux métiers de la maintenance des matériels. Il faudra peut-être passer par une centralisation plus marquée des moyens à travers des plateaux techniques très bien équipés mais beaucoup moins nombreux. C'est le cas en Suisse où cinq écoles se sont associées pour proposer aux apprentis un plateau technique unique mais équipé des dernières technologies en maintenance des matériels modernes. » Pour faire la même chose dans l'Hexagone, il faudrait, selon le Sedima, créer les conditions favorables à un écosystème regroupant les acteurs de la filière autour des quelque 120 écoles concernées. Un partenariat appuyé entre tous les acteurs pourrait à terme favoriser l'émergence de nouveaux plateaux techniques dotés des dernières technologies dans les zones géographiques où la demande est forte.



DR photos Sedimag

Les Sedima's Days au palais des Papes, à Avignon (Vaucluse), où le syndicat a célébré son centenaire en 2019.

(1) Enquête réalisée par le pôle « Études économiques » du Sedima en octobre 2019 (214 répondants).

(2) Sont concernés les véhicules neufs de type : remorque ou semi-remorque agricole; outil tracté (MIAR mis en service depuis 2013); machines automotrices (MAGA mis en service depuis 2010).